

Activités de formation continue NON reconnues

- Réunion d'information du département ou du service;
- Activités relevant de la fonction de l'inhalothérapeute (p. ex. rédaction de protocoles, orientation d'un nouvel employé);
- Enseignement lors d'une formation RCR : l'instructeur <u>ne peut</u> comptabiliser des heures lorsqu'il donne une formation;
- Participation aux tournées médicales;
- Cours ou stage réussi dans le cadre de la formation initiale;
- Enseignement aux patients, famille et aidant naturel ou qui s'adresse à la population en général;
- Rencontre d'information avec les membres de l'équipe d'inspection de l'OPIQ lors d'une visite d'inspection professionnelle;
- Activité de promotion de la profession (p. ex. Semaine de l'inhalothérapeute, présentation dans les écoles);
- Participation à l'assemblée générale annuelle de l'OPIQ ou d'un autre organisme;
- Cours prénataux ou d'allaitement;
- Bénévolat auprès de la population ou lors d'une activité sportive;
- Cours d'informatique de la suite Office (Word, Excel, PowerPoint, etc.).